



Le 1<sup>er</sup> février 2016 à Nouméa Nouvelle-Calédonie

## Lettre ouverte aux institutions de la Nouvelle-Calédonie pour un étiquetage des OGM

Mesdames et Messieurs les élus,

Par cette lettre ouverte, nous souhaitons vous interpeller sur l'immobilisme des institutions de la Nouvelle-Calédonie en matière de réglementation des Organismes Génétiquement Modifiés.

L'historique ci-dessous vous permettra d'apprécier les avancées importantes en la matière qui ont été faites courant 2013 et 2014.

Force est de constater pourtant que depuis février 2014, la réglementation n'a guère évolué : pas d'étiquetage des produits contenant des OGM, pas de disposition concernant l'alimentation animale sans OGM, et surtout pas de position forte de la Nouvelle-Calédonie quant à un refus de s'engager vers ce type de technologie (ou d'accorder au consommateur la possibilité de choisir de consommer ou pas des produits transgéniques).

Nous souhaitons porter à votre connaissance deux éléments importants :

- Un nombre croissant de pays dans le monde (plus de 60 à ce jour) a une réglementation sur l'étiquetage des OGM dans l'alimentation humaine. Cet étiquetage est imposé en France métropolitaine et dans toute l'Europe depuis le 27 janvier 1997 et en Australie et Nouvelle-Zélande depuis 2001. La problématique de la traçabilité des OGM n'est donc pas un obstacle à la mise en place d'une réglementation.
- Une interdiction des cultures transgéniques en Nouvelle-Calédonie permettrait d'affirmer la volonté du territoire de s'orienter vers des filières agricoles de qualité pour répondre à une demande croissante des calédoniens de produits locaux sains et exempts d'OGM (à l'échelle du territoire, la coexistence OGM/non-OGM est impossible), et vers une meilleure autosuffisance agricole et souveraineté alimentaire.

Aussi, face au constat d'un retard législatif de presque 20 ans sur l'Europe, nous demandons :

- qu'un texte sur l'étiquetage obligatoire des OGM pour l'alimentation humaine soit voté courant 2016,
- que le texte de réglementation sur les OGM qui a été élaboré dans le cadre des travaux du Comité Consultatif de l'Environnement, validé en 2013, soit exploité pour l'adoption d'un texte dédié exclusivement à cette problématique (incluant les OGM agricoles, l'alimentation animale et l'alimentation humaine, dont la restauration collective).

L'association STOP OGM Pacifique, soutenue par les présents signataires, est à la disposition du Gouvernement, du Congrès et des Provinces pour la mise en œuvre concrète de cette réglementation.

STOP OGM Pacifique

## **Historique**

### **Octobre 2012 :**

Le Comité Consultatif de l'Environnement de la Nouvelle-Calédonie émet un vœu concernant la mise en place d'une réglementation sur les OGM, incluant :

1. l'interdiction d'utilisation de semences OGM en agriculture et en essais
2. l'obligation aux filières d'alimentation animale y compris en aquaculture de l'utilisation de matières premières non-OGM
3. l'obligation d'un étiquetage pour les denrées alimentaires contenant des ingrédients OGM
4. la mise en place d'un système de contrôle et de sanctions en cas d'infraction à la réglementation.

### **Octobre 2013 :**

Suite à cet avis, des groupes de travail réunissant les institutions, les instituts de recherches et des représentants de la société civile ont permis de rédiger un texte de réglementation adapté au territoire, qui a été validé à l'unanimité par le Comité en octobre 2014.

### **En février 2014, le Gouvernement :**

- intégrait dans un arrêté (2014-333/GNC relatif aux conditions d'importation des produits à risque sanitaire) des dispositions permettant d'interdire l'importation de semences OGM pour les fruits et les céréales.
- votait un projet de délibération sur l'étiquetage des produits alimentaires qui incluait l'étiquetage des produits contenant des OGM.

Ce projet de délibération transmis au Congrès avant les élections provinciales de 2014 n'a pas été examiné par le Congrès et ne figure plus dans la liste des textes à étudier et voter.

### **Décembre 2014 :**

STOP OGM Pacifique remet à la Présidente du Gouvernement et au Président du Congrès une pétition pour un étiquetage des OGM en Nouvelle-Calédonie qui permettrait notamment d'éviter l'importation du blé transgénique australien. L'association a collecté plus de 12 000 signatures lors de cette campagne : si nos demandes ont été entendues, elles n'ont donné suite à aucune décision concrète de la part des institutions.

**Depuis février 2014 :** aucune avancée sur ce dossier.

**Concernant les herbicides utilisant la molécule du glyphosate**, dont le Roundup (marque commerciale de la société Monsanto, n°1 mondial des OGM) :

**Mars 2015 :** l'Organisation Mondiale de la Santé a déclaré le glyphosate « cancérigène probable » ce qui le classe parmi les pesticides les plus dangereux pour la santé humaine. STOP OGM Pacifique lance une pétition pour l'interdiction de ces produits en Nouvelle-Calédonie, et réclame à minima une interdiction de commercialisation pour les particuliers.

**Novembre 2015 :** la pétition a recueilli plus de 8 000 signatures. Elle est remise au Président du Congrès. Malgré nos demandes répétées, les membres du Gouvernement concernés (Président et membre en charge de l'agriculture, Vice-Président et membre du Gouvernement en charge de la santé) ont refusé de nous recevoir pour une remise de pétition officielle.